

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [isabelle-banville-csstl-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/875a1df0bcce8307f6482562>

Date d'obtention : 2024-11-14 19:27:36

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention SEXTO est un outil d'intervention qui définit clairement mon rôle et le rôle de chacun. C'est une intervention plus efficace et rapide car elle donne un mode d'emploi à suivre. Avec un questionnaire bien défini, cette méthode permet de cerner rapidement les circonstances, les gestes posés et les intentions des personnes concernées.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela me donne une idée précise de ce que je peux faire et ne dois pas faire. J'aurai maintenant une démarche à suivre pour dresser un portrait rapide de la situation. Je sais maintenant que je dois interroger les personnes concernées en faisant attention de ne pas mettre des mots dans leur bouche, que je dois cibler le nombre d'élèves impliqués et connaître leur identité. Je saurai aussi à quel moment contacter le service de police en suivant le questionnaire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je dois particulièrement faire attention de ne pas regarder les images ou les vidéos dans le cellulaire du jeune.